



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 15537

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur le fait que les délais de réponse aux questions écrites posées par les parlementaires se sont améliorés. À titre indicatif, elle souhaiterait qu'il lui indique quel était pour chaque groupe politique de l'Assemblée nationale, ainsi que pour les non-inscrits, le nombre de questions écrites sans réponse à la date du 31 décembre 2007. Afin de tenir compte de l'importance numérique des groupes, elle souhaiterait également savoir quel est le ratio entre le nombre de questions sans réponse pour chaque groupe et le nombre de députés membres de ce groupe.

Texte de la réponse

M. le Secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement se réjouit avec Mme la Députée de l'amélioration des délais de réponse aux questions écrites. S'agissant des données demandées, il lui indique qu'au 25 décembre 2007 ; 13736 questions écrites déposées, à l'Assemblée nationale ont été publiées et que 3710 d'entre elles avaient reçu une réponse. Il lui précise également que des statistiques détaillées, par départements ministériels, délais et taux de réponse, sont publiées deux fois par an au Journal officiel. Il lui indique cependant, qu'il n'est fait aucune différence dans le traitement des questions écrites entre les groupes politiques par les ministères. En tout état de cause, il est bien entendu souhaitable que les délais de traitement soient égaux.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15537

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 697

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3094